Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20200928-del9-280920-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/10/2020

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

étaples sur mer

Délibération n° 9	Conseil Municipal du Lundi 28 septembre 2020
Finances/Subventions	Domaine de compétence : 7.5 - Finances-subventions

Le Lundi vingt huit Septembre deux mille vingt à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 21/09/2020

Membres présents : 32 puis 31 (Mr Jean-Pierre LAMOUR a quitté l'assemblée à 19 h 20)

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 32 puis 31 (Mr Jean-Pierre LAMOUR a quitté l'assemblée à 19 h 20)

Affiché le 30/09/2020

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, **Adjoints,** Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Lyliane DUFOUR, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Madame Catherine SIBLISKI, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Philippe RAMET, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Xavier BRASSART, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Madame Aurore WACOGNE, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Justine GOSSELIN à Madame Catherine SIBILSKI.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Votants : 32 puis 31 (Mr Jean-Pierre LAMOUR a quitté l'assemblée à 19 h 20)

Secrétaire de séance : Monsieur René BONVOISIN

Objet : Construction d'un terrain multisports au Domaine des Prés. Accord de principe pour la subvention allouée par le Conseil Départemental

Rapporteur : Madame Dominique DELSAUX, Adjointe.

Synthèse de la délibération :	La Commune prend acte de la subvention départementale accordée pour la construction du terrain multisports au Domaine des Prés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 mai 2017 :

1°) approuvant l'implantation d'un équipement multisports au lotissement du « Domaine des Prés »,

2°) sollicitant le soutien financier pouvant être alloué par le Conseil Départemental et divers organismes.

Considérant que, dans sa Commission permanente du 3 décembre 2018, le Conseil Départemental a décidé d'octroyer une subvention de 24 388 €uros à l'opération susvisée au titre de la politique sportive départementale,

Considérant que pour pouvoir bénéficier du versement de la subvention, le Conseil Départemental sollicite une délibération du Conseil Municipal acceptant l'octroi de la subvention allouée.

Dans ces conditions, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1°) d'accepter la participation financière du Conseil Départemental s'élevant à la somme de 24 388 €uros ;

2°) de s'engager à promouvoir l'image du Département à travers l'aide financière apportée à la concrétisation du projet.

La délibération est adoptée par 31 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Septembre 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

VILLE D'ETAPLES SUR MER (P.D.C.)

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.